

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Claudine POLIN, Jean-Pierre POLIN, Françoise BOUTILLIER, Jean-Pierre FOUCART, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Claude COLLET.

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 25 janvier 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dans la section Fonctionnement, le total de dépenses est de 46 061,01 €. Le montant des recettes s'élève à 65 905,24 €.

Dans la section investissement, le total des dépenses est de 11 396,53 €. Le montant des recettes s'élève à 11 552,16 €.

Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des conseillers présents (6 voix), Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Les comptes de la commune sont identiques avec ceux de la trésorerie. Le résultat de clôture 2018 pour la section de fonctionnement est de 46 931,92 €. Le résultat de clôture 2018 pour la section d'investissement est de 2 925,85 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2019 sera de 46 931,92 € et celui d'investissement de 2 925,85€.

Le compte de gestion est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

AFFECTATION DE RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc PILLIERE, Maire, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2018, constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT

résultat de l'exercice :	19 844,23
résultat antérieur (002)	<u>27 087,69</u>
RESULTAT CUMULE	46 931,92

EN INVESTISSEMENT

résultat de l'exercice	155,63
résultat antérieur (001)	<u>2 770,22</u>
RESULTAT CUMULE	2 925,85

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la façon suivante :

compte 001-Excédent d'investissement	2 925,85 €
Ligne 002-Résultat de fonctionnement reporté	46 931,92 €

VOTE DES TAXES

L'assemblée, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

Taux de TAXE D'HABITATION	8,57 %
Taux de TAXE FONCIERE BATI	8,66 %
Taux de TAXE FONCIERE NON BATI	7,48 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif est présenté pour des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 108 060,92 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 141 118,85 €.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil sollicite la CARCT pour obtenir un fond de concours pour la création du parking.
- Le Maire informe avoir reçu de la Préfecture, le courrier que les locataires leur ont adressé, pour signifier leur mécontentement des nuisances de la salle des fêtes, lors de la location de celle-ci.
- Le conseil est favorable au remboursement du blog, pour un montant de 18,00 €, à Monsieur POLIN.
- Les élections européennes sont prévues le 26 mai 2019, les tours de garde devront être faits.
